

Séance ordinaire du 4 mars 2016**ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2016.
- 1.3 Demande de la ville de Bois-des-Filion de décréter le mois d'avril « Le Mois de la Jonquille ».
- 1.4 Autoriser un mandat d'arpentage à monsieur François Gauthier pour le plan d'aménagement.
- 1.5 Inscription au Congrès de la FQM du 28 septembre au 1er octobre 2016.
- 1.6 Demande d'appui pour l'accueil des jeunes du Patro de Gesves (Namur, Belgique) en juillet 2016.
- 1.7 Abroger la résolution numéro 046-02-2015 - Don d'un terrain écologique.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

- 2.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de février et des salaires pour la période du 24 janvier au 20 février 2016.
- 2.2 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.3 Dépôt de la correspondance.

3. GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Dépôt du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2017 à 2018-2019 – projet de la CSCV.
- 3.2 Vente pour taxes – dépôt de la liste des immeubles sur laquelle des taxes foncières et des impositions sont dues et autorisation à mettre en vente pour taxes certains de ces immeubles.
- 3.3 Vente pour taxes – autorisation à enchérir.
- 3.4 Autoriser le directeur général à entreprendre des procédures judiciaires pour la perception des taxes.
- 3.5 Radiation de comptes fonciers.
- 3.6 Date de la présentation des vérificateurs externes de la vérification annuelle 2015.
- 3.7 Fonds affecté pour avantages sociaux.

4. COMMUNICATIONS

- 4.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

5. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS.

- 5.1 Autoriser la formation de 3 pompiers de niveau 1.
- 5.2 Autoriser l'achat d'une lampe de scène portative pour les recherches en incendie.
- 5.3 Autorisation de participer au congrès de l'ACSIQ du 21 au 24 mai 2016.
- 5.4 Autorisation de participer à la compétition provinciale de pompiers à Danville du 1er au 3 juillet 2016.
- 5.5 Autorisation d'embaucher ou d'affecter une équipe de deux pompiers pour la continuité des visites de prévention de types résidentielles durant la période estivale.

6. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 6.1 Autorisation de procéder par appel d'offres pour le déneigement.
- 6.2 Octroi de contrat pour le débroussaillage 2016.
- 6.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier – Reddition de comptes 2015.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Adoption du règlement U-11-3 modifiant le règlement sur les permis et certificats U-11.
- 7.2 Retrait du dossier à la cour municipale – numéro du constat d'infraction CAE1501115.
- 7.3 Retrait du dossier à la cour municipale – numéro du constat d'infraction CAE1501605.
- 7.4 Résolution d'appui à la demande d'une consultation publique envoyée au député Alexandre Iracà par la municipalité de Duhamel.

8. COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- 8.1 Dépôt du procès-verbal de Tricentris.
- 8.2 Obligations des partenaires à l'entente relative à la collecte et au transport des matières résiduelles et recyclables suite à la terminaison de l'entente intermunicipale relative à la collecte et à la disposition des matières résiduelles (CDMR) au 31 mars 2016 à la suite de la réception de la résolution numéro 16-02-17981 de la municipalité de Duhamel.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

- 9.1 Autorisation de donner un mandat à monsieur Jean-Guy Paquin pour la réalisation d'un panneau d'interprétation historique de la baie Gamache.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

- 10.1 Compte-rendu du « Beach Party » 2016.
- 10.2 Autoriser de déboursier un montant de 6 000 \$ à la municipalité de Montpellier.

10.3 Assemblée annuelle du Réseau BIBLIO de l'Outaouais le samedi 18 juin 2016 à Thurso.

10.4 Demande d'appui du Club quad Petite-Nation pour que les agents de la SQ continuent de patrouiller dans les sentiers.

10.5 Compte rendu de la rencontre du salon du Patrimoine de l'Outaouais.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. DIVERS

12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL**1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **4 mars 2016 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard Gilles Robillard Odette Hébert
Chantal Crête

Messieurs Michel Lavigne et Jean-François David ont motivé leurs absences.

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Jocelyn Robinson, directeur général/secrétaire-trésorier est présent.

Environ 8 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.1**081-03-2016****Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.2**082-03-2016****Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2016.**

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2016.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.3**083-03-2016****Demande de la ville de Bois-des-Filion de décréter le mois d'avril « Le Mois de la Jonquille ».**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil DÉCRÈTE que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. moisdelajonquille@ville.bois-des-filion.qc.ca

1.4

084-03-2016

Autoriser un mandat d'arpentage à monsieur François Gauthier pour le plan d'aménagement.

CONSIDÉRANT les travaux d'arpentage à faire aux terrains C01R04L23-15, C01R04L23-16 et C01R04L23-17 pour faire le plan d'aménagement;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate monsieur François Gauthier pour faire la topographie des terrains et les marges de reculs applicables au coût de 1 765 \$ plus les taxes.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 3

CONTRE = 2

Adoptée à la majorité

c.c. Trésorerie

Monsieur François Gauthier

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

1.5

085-03-2016

Inscription au Congrès de la FQM du 28 septembre au 1er octobre 2016.

CONSIDÉRANT l'importance de la formation pour les élus municipaux et pour le directeur général et secrétaire-trésorier;

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2016

CONSIDÉRANT l'importance du réseautage que permet ce rassemblement d'élus;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE le maire, monsieur Jacques Maillé, les conseillers, messieurs Michel Lavigne, Jean-François David et la conseillère, madame Louise Houle Richard soient et sont autorisés à participer au Congrès de la FQM, du 28 septembre au 1^{er} octobre 2016 à Québec;

QUE les frais d'inscription approximatifs de 695 \$ par personne plus taxes ainsi que les frais de transports et d'hébergements soient remboursés;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Robinson soit autorisé à participer et à s'inscrire aux mêmes conditions;

QUE les deniers requis au paiement de ces frais soient puisés à même les disponibilités des comptes budgétaires appropriés.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

1.6

086-03-2016

Demande d'appui pour l'accueil des jeunes du Patro de Gesves (Namur, Belgique) en juillet 2016.

CONSIDÉRANT l'importance d'entretenir les contacts créés lors de la mission socio-économique 2015;

CONSIDÉRANT l'appui du conseil des maires de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT l'excellent accueil reçu à Namur (Belgique);

CONSIDÉRANT la venue de Patros du 1er au 13 juillet 2016;

CONSIDÉRANT la venue des Wallons à la première semaine du mois d'août 2016;

CONSIDÉRANT la venue du gouverneur monsieur Denis Mathen de la province de Namur (Belgique);

CONSIDÉRANT la venue du directeur exécutif NEW, monsieur Frédéric Laoux;

CONSIDÉRANT la venue du bourgmestre de Namur et ministre monsieur Maxime Prévost;

CONSIDÉRANT la venue des présidents de quartier de la ville de Namur;

CONSIDÉRANT la venue des échasseurs qui présenteront un spectacle le 5 août 2016;

CONSIDÉRANT l'impact médiatique et financier pour la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT la demande d'un nouveau groupe de visiteurs à la MRC pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT le déplacement de l'assemblée ordinaire prévue le 5 août au 12 août 2016 pour l'évènement les Fêtes Namuroises 2e édition 5-6-7 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes et les adultes sont invités à venir à visiter le lac Simon durant leur séjour;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon soutienne financièrement d'un montant de 150 \$ le comité d'accueil Belgique pour permettre ainsi une réception de qualité;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-11000-493.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Comité « Accueil Belgique »

1.7

087-03-2016

Abroger la résolution numéro 046-02-2015 - Don d'un terrain écologique.

CONSIDÉRANT la résolution 046-02-2015 adoptée le 6 février 2015 à l'effet que la fiducie Lauzon désirait effectuer un don écologique à la municipalité de Lac-Simon d'un terrain écologique se situant dans la baie de l'Ours;

CONSIDÉRANT que la fiducie Lauzon a décidé de garder le terrain;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger cette résolution;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil abroge la résolution 046-02-2015.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Pierre-Marc Beaulieu, Directeur de l'urbanisme fiducie Lauzon

2.

DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1

088-03-2016

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de février et des salaires pour la période du 24 janvier au 20 février 2016.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de février totalisant la somme de **71 607,08 \$** portant les numéros de chèques **12631 à 12729** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **48 777,34 \$** soit adoptée pour un montant total de chèques et de prélèvements de **120 384,42 \$**;

ET QUE la liste des salaires des employés pour la période du 24 janvier au 20 février 2016 soit adoptée pour un montant total de **79 533,56 \$**;

QUE les salaires des élus du mois de février 2016 soient adoptés pour un montant de **7 546,89 \$**.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 3

CONTRE = 1

Adoptée à la majorité

c.c. Trésorerie

Engagements de crédits.

Conformément aux dispositions du règlement numéro 412-2009, le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Jocelyn Robinson

Directeur général et secrétaire-trésorier

2.2

Dépôt des rapports administratifs.

Les rapports mensuels des directeurs de services sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

2.3

Dépôt de la correspondance.

Une liste de la correspondance du mois de février reçue à la mairie est déposée aux membres du conseil pour analyse.

3.

GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

3.1

Dépôt du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2017 à 2018-2019 – projet de la CSCV.

Le rapport du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2017 à 2018-2019 a été déposé aux membres du conseil pour analyse.

3.2

Vente pour taxes – dépôt de la liste des immeubles sur laquelle des taxes foncières et des impositions sont dues et autorisation à mettre en vente pour taxes certains de ces immeubles.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général/secrétaire-trésorier a déposé pour consultation au conseil un état des dossiers dans lequel les taxes foncières et autres deniers sont dues depuis 2014 et 2015, lequel est daté du 4 mars 2016 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du code municipal de la province de Québec;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que le secrétaire-trésorier, directeur général prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Madame Mélissa Cyr, commis à la taxation et perception
MRC de Papineau

090-03-2016

3.3**Vente pour taxes – autorisation à enchérir.**

Pour autoriser le secrétaire-trésorier ou un représentant à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro 089-03-2016;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil croit opportun d'autoriser le secrétaire-trésorier, directeur général ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise le secrétaire-trésorier, directeur général, monsieur Jocelyn Robinson ou madame Mélissa Cyr à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 9 juin 2016, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Madame Mélissa Cyr, commis à la taxation et perception
MRC de Papineau

091-03-2016

3.4**Autoriser le directeur général à entreprendre des procédures judiciaires pour la perception des taxes.**

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments qui font l'objet d'une évaluation municipale dont le fond de terrain appartient à un autre propriétaire ne sont pas mis en vente pour taxe, lorsque les taxes foncières sont impayées;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier ou son représentant à prendre les procédures légales pour recouvrer les taxes foncières impayées.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Madame Mélissa Cyr, commis à la taxation et perception

092-03-2016

3.5**Radiation de comptes fonciers.**

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ont quitté les terrains de camping ou sont en faillites ou l'adresse est inconnue;

CONSIDÉRANT QUE les sommes dues sont négligeables par rapport aux procédures judiciaires à entreprendre pour les percevoir;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent la radiation de la somme en capital de 1 262.98 \$ telle que déposée par le directeur général/secrétaire-trésorier ou son représentant, ainsi que les intérêts et pénalités y afférents.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 3

CONTRE = 1

Adoptée à la majorité

c.c. Trésorerie

Madame Mélissa Cyr, commis à la taxation et perception

3.6**Date de la présentation des vérificateurs externes de la vérification annuelle 2015.**

Le maire, monsieur Jacques Maillé informe les membres présents qu'une assemblée extraordinaire sur la présentation des états financiers au 31 décembre 2015 se tiendra le 1^{er} avril 2016 à **19 heures** à la salle du conseil de la municipalité.

093-03-2016

3.7**Fonds affecté pour avantages sociaux.**

CONSIDÉRANT la résolution 315-09-2009 adoptée lors de l'assemblée ordinaire du 25 septembre 2009 et autorisant la signature d'une entente relative au départ de l'employé numéro 03-0017;

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au départ de l'employé 03-0017 en date du 8 octobre 2009;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de l'employé numéro 03-0017 au courant de l'année 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de constituer un fonds affecté – Avantages sociaux afin de donner suite à la résolution 315-09-2009;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la constitution d'un Fonds affecté – Avantages sociaux au montant de 17 946.94 \$;

QU'UN transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les crédits budgétaires disponibles;

QUE cette affectation soit effective pour l'exercice 2015.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Firme Marciel Lavallée

4.**COMMUNICATIONS****4.1****Aucun dossier à l'ordre du jour.****5.****INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS****5.1****094-03-2016****Autoriser la formation de 3 pompiers de niveau 1.**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été fait par la MRC de Papineau relativement à la formation des pompiers de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 060-02-2016 - Programme de subvention du Ministère de la Sécurité Publique pour la formation des pompiers;

CONSIDÉRANT QU'une entente entre la MRC de Papineau et une compagnie de formation accréditée a été acceptée par le conseil des maires afin que la formation de pompier niveau 1 soit donnée par une compagnie externe;

CONSIDÉRANT QUE les intentions de la municipalité de Lac-Simon en matière de formation ont été transmises dans le cadre du programme de subvention à la formation du MSP;

CONSIDÉRANT QU'il est important de maintenir un nombre de pompiers adéquat et bien formé au sein de notre Service de Sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service incendie;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent la formation de pompiers de niveau 1 à messieurs Ian Bilodeau, Étienne Gauthier et à madame Alex-Sandra Périard;

QUE les frais de déplacement et de repas leur soient payés.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Lacasse, MRC de Papineau

Directeur du Service de Sécurité Incendie de Lac-Simon

Monsieur Ian Bilodeau

Monsieur Étienne Gauthier

Madame Alex-Sandra Périard

5.2**095-03-2016****Autoriser l'achat d'une lampe de scène portative pour les recherches en incendie.**

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une lampe de scène portative pour les recherches en incendie à la noirceur;

CONSIDÉRANT que ce type de lampe est muni d'une batterie et ne nécessite aucun raccord avec une génératrice ce qui diminue considérablement le temps d'intervention lors d'un incendie;

CONSIDÉRANT que les lampes actuelles sont inefficaces et ne répondent pas à nos besoins;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'achat d'une lampe de scène portative au montant de 644 \$ plus les taxes;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-22000-641.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie

5.3

096-03-2016

Autorisation de participer au congrès de l'ACSIQ du 21 au 24 mai 2016.

CONSIDÉRANT l'importance de la formation pour le directeur du service incendie;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires prévues à cet effet;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE le directeur du service incendie, monsieur Éric Drouin soit autorisé à participer au congrès annuel de l'ACSIQ (Association des chefs sécurité incendie du Québec) qui se tiendra à Gatineau du 21 au 24 mai 2016;

QUE les frais d'inscription au montant de 479.45 \$ taxes incluses soient imputés au poste budgétaire 02-22000-454;

Que les frais de déplacement et d'hébergements soient imputés au poste budgétaire 02-22000-310.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie

5.4

097-03-2016

Autorisation de participer à la compétition provinciale de pompiers à Danville du 1er au 3 juillet 2016.

CONSIDÉRANT QU'annuellement les pompiers participent à la compétition provinciale;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires prévues à cet effet;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU que les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent une dépense 500 \$ pour l'inscription à la compétition;

ET QUE les membres du conseil mettent à la disposition des pompiers un montant maximum de 2 300 \$ afin de permettre à ceux qui le désirent de participer à la compétition provinciale des pompiers qui aura lieu du 1^{er} au 3 juillet 2016 à la municipalité de Danville;

QUE les pompiers puissent utiliser le camion « Pick up », ainsi que les équipements de la municipalité dans le cadre de cette compétition.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie

5.5

098-03-2016

Autorisation d'embaucher ou d'affecter une équipe de deux pompiers pour la continuité des visites de prévention de types résidentielles durant la période estivale.

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir des pompiers-étudiants à temps partiel pour la saison estivale 2016;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service des incendies recommande messieurs Samuel Rodrigue et Antoine Legendre à titre de pompiers étudiants et Mathieu Pelletier en tant que remplaçant;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Samuel Rodrigue et Antoine Legendre ont acquis leur formation de Pompier niveau 2 et qu'ils ont une bonne connaissance des tâches puisqu'ils ont travaillé à la municipalité de Lac-Simon durant l'été 2015 et ont donné de bons résultats;

CONSIDÉRANT QUE le travail de prévention permet aux pompiers de prendre connaissance de certains risques lors de ces visites et de les inscrire dans le système « Emergensys » de la centrale 911;

CONSIDÉRANT QUE les informations colligées lors des visites de prévention sont transmises aux pompiers à la caserne lors des appels d'urgences;

CONSIDÉRANT QUE les visites de prévention font partie du schéma de couvertures de risques de la MRC Papineau;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon entérine la recommandation du directeur du service des incendies à l'effet d'embaucher messieurs Samuel Rodrigue et Antoine Legendre à titre de pompier étudiant pour la saison estivale 2016 au taux horaire prescrit par la grille des salaires 2016 et d'embaucher monsieur Mathieu Pelletier à titre de pompier remplaçant ou d'affecter 2 pompiers pour les visites de prévention;

QUE ce conseil autorise le directeur de service en incendie à affecter tout autre pompier au besoin.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie

6.
TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

099-03-2016 **6.1**
Autorisation de procéder par appel d'offres pour le déneigement.

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement vient à échéance et qu'il faut procéder à un nouvel appel d'offres;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder par appel d'offres, pour un nouveau contrat de déneigement d'une période de trois (3) ans.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

100-03-2016 **6.2**
Octroi de contrat pour le débroussaillage 2016.

CONSIDÉRANT QU'il est important d'entretenir les bordures des routes;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des Travaux publics;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent la firme Service de débroussaillage Ménard Enr à débroussailler les bords de chemin pour un montant de 6 000 \$ plus les taxes;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-32000-521.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

101-03-2016 **6.3**
Programme d'aide à l'entretien du réseau routier – Reddition de comptes 2015.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 17 965 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la municipalité de Lac-Simon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Ministère des Transports du Québec

La firme Marcil Lavallée

7.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1

102-03-2016

Adoption du règlement U-11-3 modifiant le règlement sur les permis et certificats U-11.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la municipalité de Lac-Simon a adopté le règlement sur les permis et certificats portant le numéro U-11;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de modifier le règlement sur les permis et certificats portant le numéro U-11 afin de mieux régir l'émission et la durée de validité des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit, à cette fin, adopter le règlement numéro U-11-3, modifiant le règlement sur les permis et certificats portant le numéro U-11;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement U-11-3 a été dûment donné à une séance tenue le 5 février 2016;

Madame la Conseillère Louise Houle Richard demande la dispense de lecture du règlement étant donné que la copie du règlement a été remise à chaque conseiller selon les délais prévus au code municipal du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE le présent règlement portant le numéro U-11-3 de la municipalité de Lac-Simon soit adopté, qu'il soit statué et décrété par ce règlement et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 L'article 13, intitulé « *Obligations d'un propriétaire, occupant ou requérant* », est modifié par l'ajout d'un 16^{ième} paragraphe se lisant comme suit :

« 16) *Le requérant doit signer la formule d'autorisation des travaux avant le début desdits travaux, attestant qu'il s'engage à respecter les conditions d'émission du permis ou du certificat.* »

ARTICLE 3 L'article 48, intitulé « *Annulation et cause d'invalidité du permis de construction* », est modifié comme suit :

3.1- au début du paragraphe 1, les mots « *Dans le cas d'un bâtiment principal,* » sont ajoutés avant les mots « *les travaux ne sont pas commencés* »;

3.2- au début du paragraphe 2, les mots « *Dans le cas d'un bâtiment principal,* » sont ajoutés avant les mots « *les travaux sont discontinués* »;

3.3- au paragraphe 7, le mot « *principal* » est ajouté après le mot « *bâtiment* »;

3.4- un nouveau paragraphe 8 est ajouté pour se lire comme suit :

« 8) *Dans le cas d'un bâtiment accessoire, les travaux ne sont pas menés à terme et une (1) année s'est écoulée depuis la délivrance du permis* »;

ARTICLE 4 À l'article 58, intitulé « *Cause d'invalidité d'un certificat d'autorisation d'un usage ou d'une construction temporaire* », la mention « *30 jours* » est remplacée par « *6 mois* ».

ARTICLE 5 À l'article 67, intitulé « *Cause d'invalidité d'un certificat d'autorisation de déplacement d'une construction* », la mention « *3 mois* » est remplacée par « *6 mois* ».

ARTICLE 6 À l'article 84, intitulé « *Cause d'invalidité et durée du certificat d'autorisation d'abattage d'arbres en forêt privée* », la mention « *24 mois* » est remplacée par « *12 mois* ».

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 3

CONTRE = 2

Adoptée à la majorité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

Monsieur Pierre-Yves Guay

JACQUES MAILLÉ
MAIRE

JOCELYN ROBINSON
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Calendrier

Avis de motion : 5 février 2016

Adoption du règlement : 4 mars 2016 par la résolution numéro : 102-03-2016

Entrée en vigueur : 9 mars 2016

103-03-2016 **7.2**
Retrait du dossier à la cour municipale – numéro du constat d’infraction CAE1501115.

CONSIDÉRANT QU’une entente de règlement hors cours est intervenue entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire accepte de respecter les normes et de régulariser le dossier;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de mettre fin aux procédures judiciaires du dossier CAE1501115 contre ledit propriétaire dans ce dossier entre la municipalité et l’intimé puisqu’une entente hors cours est intervenue;

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme, à signer le document d’entente pour donner suite à la présente résolution.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l’unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d’urbanisme
 Propriétaire du constat d’infraction CAE1501115

104-03-2016 **7.3**
Retrait du dossier à la cour municipale – numéro du constat d’infraction CAE1501605.

CONSIDÉRANT QU’une entente de règlement hors cours est intervenue entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire accepte de respecter les normes et de régulariser le dossier;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de mettre fin aux procédures judiciaires du dossier CAE1501605 contre ledit propriétaire puisqu’une entente hors cours est intervenue;

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme, à signer le document d’entente pour donner suite à la présente résolution.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l’unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d’urbanisme
 Propriétaire du constat d’infraction CAE1501605

105-03-2016 **7.4**
Résolution d’appui à la demande d’une consultation publique envoyée au Député Alexandre Iracà par la municipalité de Duhamel.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-02-17968 de la municipalité de Duhamel demandant une consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Duhamel demande au Député Alexandre Iracà, la tenue d'une consultation publique au sujet de l'exploitation d'une mine de graphite dans le secteur du lac de la Loutre;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens du secteur du lac Doré sont inquiets des conséquences néfastes à l'établissement d'une telle mine dans la région;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon appui la demande de la municipalité de Duhamel dans leur demande d'une consultation publique au Député Alexandre Iracà.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Municipalité de Duhamel

Monsieur le Député Alexandre Iracà

8.

COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1

Dépôt du procès-verbal de Tricentris.

Le dépôt du procès-verbal des points saillants des délibérations du conseil d'administration de Tricentris tenues lors de la réunion du 10 décembre 2015 a été déposé aux membres du conseil.

8.2

106-03-2016

Obligations des partenaires à l'entente relative à la collecte et au transport des matières résiduelles et recyclables suite à la terminaison de l'entente intermunicipale relative à la collecte et à la disposition des matières résiduelles (CDMR) au 31 mars 2016 à la suite de la réception de la résolution numéro 16-02-17981 de la municipalité de Duhamel.

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale relative à la collecte et à la disposition des matières résiduelles (ci-après l'« entente CDMR »), se termine le 31 mars prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'entente CDMR a été amendée au 1^{er} janvier 2013 afin de prévoir spécifiquement le mode de répartition des coûts en immobilisation d'opération et d'administration;

CONSIDÉRANT QUE cette modification est venue préciser, à son article 8, que ces frais d'administration comprenaient notamment la rémunération globale du personnel affecté à la collecte (incluant les avantages sociaux);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu récemment la résolution 16-02-17981 du conseil de la Municipalité de Duhamel adoptée le 12 février 2016;

CONSIDÉRANT QU'à l'issue de cette résolution, le conseil municipal de la Municipalité de Duhamel indique informer tout autre partenaire de l'entente CDMR que, notamment, il ne remboursera aucun frais relié à la gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon tient à rappeler à la Municipalité de Duhamel que celle-ci est tenue de payer sa part liée auxdites ressources humaines, qui font partie des frais d'administration, tel que susmentionné;

CONSIDÉRANT QUE, notamment, les sommes qui pourraient devoir être versées aux employés, le cas échéant, ainsi que les frais y afférents, en lien avec la terminaison de l'entente CDMR au 31 mars prochain font partie des frais d'administration, tel que précisé à l'article 8 de l'entente CDMR;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Lac-Simon rappellent aux partenaires à l'entente CDMR leurs obligations financières telles que prévues à ladite entente, et qu'ils ont l'obligation, à cet égard, d'assumer les frais reliés aux ressources humaines qui étaient assignées à l'exécution de ladite entente et qui devront être déboursés en raison de la terminaison de l'entente CDMR au 31 mars prochain, ainsi que tous les frais y afférents;

QUE les autres partenaires à l'entente CDMR soient informés de la ferme intention de la Municipalité de Lac-Simon de retenir toutes les sommes requises et d'exercer compensation à cet effet relativement à toute somme pouvant être payable par les municipalités partenaires à la présente entente, le tout en application de l'entente CDMR convenue entre les parties;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux conseils municipaux des municipalités concernées.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 3

CONTRE = 2

Adoptée à la majorité

c.c. Trésorerie

Municipalité de Chénéville

Municipalité de Duhamel

Municipalité de Montpellier

9.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

107-03-2016

Autorisation de donner un mandat à monsieur Jean-Guy Paquin pour la réalisation d'un panneau d'interprétation historique de la baie Gamache.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder à la réalisation d'un panneau d'interprétation historique de la baie Gamache;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Guy Paquin a déjà réalisé plusieurs panneaux pour la municipalité de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT la soumission obtenue au coût de 500 \$;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 500 \$ à monsieur Jean-Guy Paquin pour la réalisation d'un panneau d'interprétation historique de la baie Gamache;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-70259-522.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Jean-Guy Paquin

10.**ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS
PHYSIQUES****10.1****Compte-rendu du « Beach Party » 2016.**

Le conseiller, monsieur Gilles Robillard donne un compte-rendu aux citoyens présents du « Beach Party » tenue le 20 février 2016.

10.2

108-03-2016

Autoriser de déboursier un montant de 6 000 \$ à la municipalité de Montpellier.

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière par la municipalité de Montpellier au montant de 7 681.98 \$ pour l'employé du lac Croche et du lac Blais;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2016 étaient de 6 000 \$ pour donner suite à cette demande;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 6 000 \$ à la municipalité de Montpellier à titre de contribution financière pour l'employé du lac Croche et du lac Blais;

ET QU'un montant de 3 000 \$ soit imputé au compte numéro 02-62000-419 et un 3 000 \$ soit imputé au compte numéro 02-70191-494.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Comité du Lac-Croche

Municipalité de Montpellier

10.3

109-03-2016

Assemblée annuelle du Réseau BIBLIO de l'Outaouais le samedi 18 juin 2016 à Thurso.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon partage la bibliothèque avec la municipalité de Chénéville;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la conseillère madame Louise Houle Richard à assister à l'assemblée générale annuelle 2015 du 18 juin 2016 à Thurso au coût approximatif de 25 \$ plus les taxes;

ET QUE madame Louise Houle Richard covoiture s'il y a lieu avec la responsable de la municipalité de Chénéville;

QUE le montant de 25 \$ soit puisé au compte budgétaire 02-11001-454 et les frais de déplacement soient déboursés.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
 BIBLIO
 Madame Louise Houle Richard

110-03-2016

10.4**Demande d'appui du Club quad Petite-Nation pour que les agents de la SQ continuent de patrouiller dans les sentiers.**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs agents du poste de Papineauville ont déjà reçu une formation relative à la patrouille en sentier et qu'ils possèdent l'équipement approprié pour accomplir ce travail particulier;

CONSIDÉRANT QUE le poste de Papineauville est à proximité et que ses agents ont déjà une bonne connaissance de nos sentiers dans la région de la Petite-Nation;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon appui le Club Quad Petite-Nation dans leur démarche en demandant à la Sûreté du Québec que les agents de police du poste de Papineauville continuent à être en fonction pour patrouiller dans les sentiers avec l'équipement qu'ils ont déjà en leur possession.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
 Club quad Petite-Nation
 Sûreté du Québec

10.5**Compte rendu de la rencontre du salon du Patrimoine de l'Outaouais.**

Madame Louise Houle Richard, conseillère, fait un compte rendu aux citoyens présents de la rencontre du salon du Patrimoine de l'Outaouais qui a eu lieu le samedi 27 février 2016.

11.**POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS****11.1**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

12.**DIVERS****12.1**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

13.**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Certains citoyens partagent des commentaires et posent des questions.

14.**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

111-03-2016

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE la séance soit levée à 21 h 35.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Jacques Maillé
Maire

Jocelyn Robinson
Directeur général et
secrétaire-trésorier